

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANCI

PARIS – LA FEMIS 19 AVRIL 2013

Personnes présentes :

Rafael Maestro (Ciné Passion Périgord) - Jean-Paul Preynat (Cinévasion 43) - Pierre Matthiaud (UDAAR 03) - Gérard le Cann (Génériques) - Cyrille Léger (FDFR 71) – Marlène Perraud (Les tourneurs 21) – Jean-Paul Noret (Panoramic 21) – Antoine Heude (Ballad'image) – Patrick Fizet (Cine rural 60) – Julien Poujade (Association Grand Ecran)-Eric Raguet (Cinebus) – François Bonifacj (Ecran mobile 74) - Jean-Philippe Sicaud (Ecran Mobile) – Hélène Gentilhomme (Ecran vagabond du Trièves)- Moïse Maigret (Ecran village) – Antoine Mularczuck (Ciné Ligue Champagne) – Bertrand Schmit (Cinestone)- Vincent Kopf (Cineco) – Christine Le Hue (CRPI) – Maguy Vayssouze (Ciné Lot) – Anne Lidove (Ciné Ligue Nord Pas de Calais) - Michèle Richer (La Strada)- François-Noël Pavie (Cinéma ABC49) - Janine Darondeau (Cinéambul) -Joël Patural (Cinémafor)-Gérard Dehais (Ciné Pour tous)

Personnes présentes non votantes :

Lionel Bertinet (CNC)-Hugues Quattrone (CNC)-Marc Nicolas (Fémis) - Typhaine Urdaneta (ANCI)

Personnes représentées :

Ciné Monts du Lyonnais : Pouvoir à Eric Raguet Ariège Images : Pouvoir donné à Maguy Vayssouze Foyers ruraux du Cher : Pouvoir donné à Cyrille Léger Ciné Vadrouille : Pouvoir donné à Hélène Gentilhomme Cinéfol 31 : Pouvoir donné à Anne Lidove Image buissonnière : Pouvoir donné à Moïse Maigret Du cinéma plein mon cartable : Pouvoir donné à Rafael Maestro Ciné au vert : Pouvoir donné à Eric Raguet CRCATB : Pouvoir donné à Marlène Perraud Cinémaginaire : Pouvoir donné à Vincent Kopf Ciné Parc : Pouvoir donné à Jean-Paul Preynat Ciné Off : Pouvoir à Rafael Maestro

Personnes excusées :

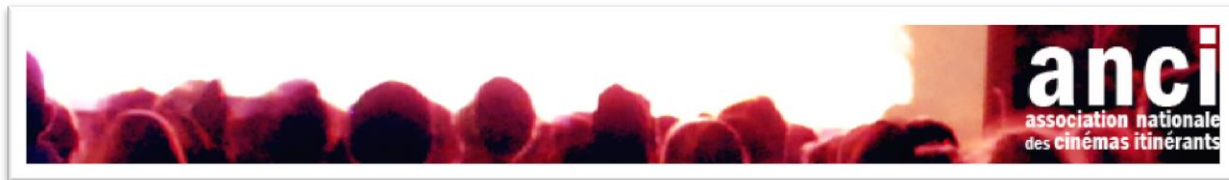
Michel Schotte de Ciné Off François Hardy de Cinémobiles Véronique Touchot du Cravlor

Nombre de votants : 41 votants

L'assemblée est accueillie par Marc Nicolas, Directeur de la Fémis.

Marc Nicolas remercie Bertrand Schmit de Cinestone, pour son organisation. Il précise qu'une trentaine d'associations œuvrant dans le secteur cinématographique est accueillie plus ou moins régulièrement. Pour Marc Nicolas, il est important d'accueillir des professionnels dans une école publique, qui n'a pas d'enseignants fixes. Par ailleurs, la Fémis dispense une formation d'exploitant distributeur, et a pour volonté de soutenir les salles. Marc Nicolas se dit intéressé pour mettre en place un module de cours pour savoir comment fonctionnent les circuits de cinéma itinérants.

Eric Raguet prend la parole, souhaite la bienvenue à tous les participants, et remercie la Fémis pour son accueil. Il souhaite également la bienvenue à Lionel Bertinet et Hugues Quattrone. Eric Raguet précise qu'il est possible de consulter les rapports mis en ligne sur le site web de l'Anci.



Approbation à l'unanimité du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 avril 2012 : 41 votants

Lecture du rapport moral par Eric Raguet, Président de l'Anci

Se référer au Rapport d'Assemblée Générale

Pas d'intervention de la salle Rapport adopté à l'unanimité, par les 41 votants

Bilan statistique du questionnaire, présenté par Typhaine Urdaneta

Retour sur le questionnaire envoyé par l'Anci aux adhérents, 46 questionnaires retournés retours. La chargée de mission remercie la salle pour leur collaboration.

Se référer au Rapport d'Assemblée Générale pour les chiffres en détail.

Interventions :

-Les communes ne versent pas de subventions bien souvent, elles participent au fonctionnement des circuits par le biais de cotisations- adhésions, en sus du prêt des salles.

-Cyrille Léger regrette le manque d'informations sur la diversité de la programmation

-Typhaine Urdaneta précise que l'Anci a pour souhait de mettre en place une véritable étude nationale sur les circuits itinérants, tant quantitative que qualitative. Eric Raguet précise que cette étude serait calquée sur le modèle de l'étude réalisée par les Foyers ruraux en 1999. L'état des lieux statistique réalisé par le CNC est daté de décembre 2009, et nécessiterait être remis à jour.

- Lionel Bertinet propose que cette étude soit faite en partenariat avec le CNC. Typhaine Urdaneta précise qu'il serait pertinent d'y intégrer la Datar.

-Pour Eric Raguet, si l'Anci est aidée par différentes institutions, il faut que chacun puisse avoir un retour sur la réalité du terrain, et l'impact des circuits sur le territoire.

-Marlène Perraud fait remarquer que par rapport aux entrées des circuits, les réponses viennent majoritairement des petits circuits (11 seulement font plus de 25000 entrées). Cela répond aux objectifs de l'ANCI : aider les petits dans cette épreuve du passage au numérique.

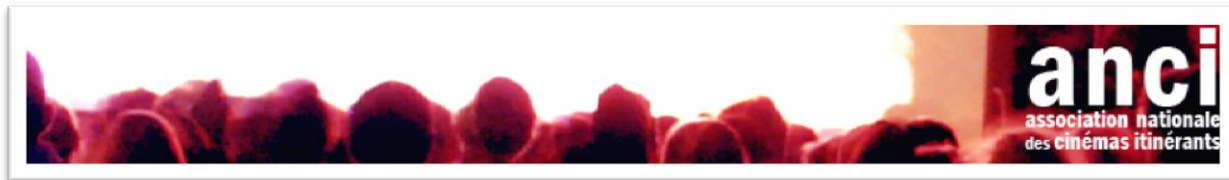
Rapport financier, présenté par Christine Le Hue, trésorière de l'Anci

Précisions de la trésorière sur le rapport financier :

-Les produits de l'Anci correspondent aux 6300€ d'adhésions. 100€ de remboursement de cotisation ont été effectué en direction d'un adhérent qui a déposé le bilan.

-La valorisation du bénévolat a été calculée de la manière suivante : 3 fois le SMIC chargé – 64 jours de bénévolat sur l'année. Les 1625€ correspondent aux frais des bénévoles administrateurs qui n'ont pas demandé de remboursement.

-L'Excédent permet de continuer de payer le salaire de Typhaine Urdaneta malgré la deuxième convention du CNC qui n'est pas encore signée en 2013. La chargée de mission est à temps plein, mais a démarré fin août 2012. Jusqu'ici, les déplacements des administrateurs pour les conseils d'administration sont pris en charge par



les structures des administrateurs Les remboursements ne concernent que les autres déplacements, à savoir des missions et Rendez-vous précis pour l'Anci (CNC – CST – FNCF - ...)

-Le budget prévisionnel pour la nouvelle convention avec le CNC pour les 6 mois Juillet-décembre 2013 porte sur 36000€

Interventions

- La réduction Fillion porte sur un 1er emploi : sur bas salaire lorsque c'est un premier emploi : l'Anci pourrait-elle en bénéficier ?

- Le Président précise que l'Anci est encore dans une phase de coordination et d'aide à la numérisation. L'anci souhaite solliciter d'autres financeurs pour nous accompagner dans le fonctionnement et pour poursuivre l'emploi d'une chargée de mission.

- Typhaine Urdaneta a aidé tous les circuits qui l'ont sollicitée, y compris les circuits non adhérents de l'Anci, ce qui était une condition de la subvention du CNC. Bien entendu, il y a des cas-là une incitation à l'adhésion.

Vote du rapport financier: adopté à l'unanimité, par les 41 votants

Point d'Hugues Quattrone, Chef du service de l'Exploitation sur l'état des demandes cinénum et sur le traitement des dossiers

C'est au mois de février qu'a eu lieu la 1^{ère} Commission Cinénum pour les circuits de cinéma itinérants. Lors de cette Commission, 9 demandes d'aides de tournées ont été présentées, représentant un montant d'aide total de 900.000€.

Un travail a été mené entre le CNC et l'ANCI, pour favoriser le passage de toutes les demandes transmises au CNC avant la fin du mois de janvier lors de la commission d'avril.

Lors de cette commission d'avril, 38 dossiers ont pu être présentés. Sur ces 38 dossiers, 32 demandes ont reçu un avis favorable de la commission, pour un montant total d'aides de 2,7 millions d'euros. 4 demandes ont été ajournées, pour cause de dossiers incomplets, tandis que 2 demandes ont été rejetées, pour cause d'activité insuffisante : moins de deux projections par an sur les trois dernières années.

Les critères majeurs de la commission concernent :

-Les fréquences des séances

-Le rayonnement de la tournée

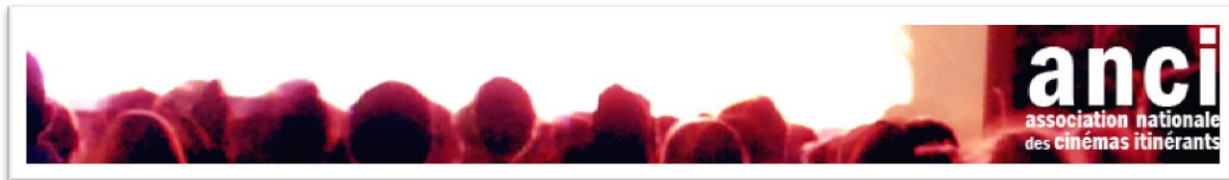
-Le nombre de projecteurs demandé par rapport au volume d'activités

-L'implication des circuits dans les dispositifs scolaires

-La participation des collectivités territoriales. Toutefois, Monsieur Quattrone précise que cette participation est moindre que dans les attentes du CNC. Cela s'explique par l'aide de fonctionnement annuelle souvent déjà accordée par ces collectivités, ainsi que leur participation aux besoins d'investissement portant sur le matériel et les frais non éligibles et l'adaptation des circuits.

200 dossiers de salles fixes restent à traiter en parallèle des circuits itinérants. Les prochaines commissions sont prévues le 28 mai, et début juillet.





Au 28 mai, seront traitées les demandes arrivées avant le 30 mars. A cette date, 70 demandes auront été traitées. En juillet, les demandes parvenues après le 30 mars seront traitées à la Commission de juillet.

Hugues Quattrone précise que certains circuits ne pourront pas demander d'aides car ont d'ores et déjà atteints les plafonds des minimis. Ce cas de figure concerne 10 circuits du territoire national. Au total, 106 circuits sont demandeurs de la numérisation.

Interventions

- Eric Raguet demande si le CNC a reçu des demandes de circuits fonctionnant uniquement en plein-air. Hugues Quattrone lui répond que non, pas à ce jour.

- Michèle Richet demande combien de temps faut-il attendre pour recevoir la convention, une fois que la demande a reçu un avis favorable de la Commission. Hugues Quattrone répond qu'il faut compter 1 mois et demi pour recevoir la convention. Une fois la convention retournée au CNC par la structure, avec les pièces demandées, il faut compter un mois pour recevoir le premier versement.

- Eric Raguet précise qu'un certain nombre de petits circuits qui ne travaillent qu'avec des bénévoles proposent tout de même les dispositifs scolaires. Ces circuits ont besoin de plus de projecteurs, en fonction des modalités et contraintes des bénévoles.

- Question de la salle : comment se passe la délégation de créances ? Réponse d'Hugues Quattrone : il faut préciser l'objet dans un courrier type, modèle fourni par le CNC. C'est à signer entre le circuit et le fournisseur, et l'argent est versé par le CNC directement au fournisseur, sans passer par le circuit.

- Michèle Richer souhaite remercier tout le monde, elle croyait que le glas avait sonné pour les circuits, et pensait qu'on allait fermer et licencier. Merci à l'ANCI dit-elle qui a permis de sauver les petits circuits.

Rapport d'activité présenté par Anne Lidove, secrétaire de l'Anci, et Cyrille Léger, secrétaire adjoint de l'Anci

Voir Rapport d'Assemblée Générale

Election du conseil d'administration

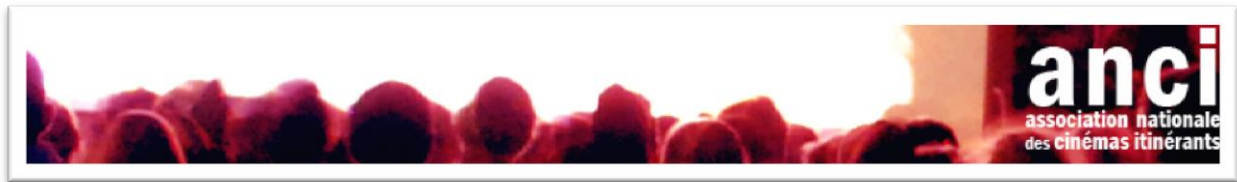
En 2012, le Conseil d'administration était constitué des membres suivants :

MAESTRO Rafael – MATHIAUD Pierre- PREYNAT Jean-Paul – LEGER Cyrille – PERRAUD Marlène – SCHOTTE Michel – HARDY François – SCHMIT Bertrand – KOPF Vincent – LE HUE Christine – LIDOVE Anne – RICHER Michèle – PAVIE François Noël – POUJADE Julien – RAGUET Eric – SICAUD Jean-Philippe- MAIGRET Moïse – BONIFACJ François (*Copté après la démission de Michel Care*)

Membres du conseil d'administration sortants en 2013

- Eric Raguet
- François Hardy
- Anne Lidove
- Bertrand Schmit
- Rafael Maestro





Candidats en 2013

Eric RAGUET	Cinebus	Membre sortant
François HARDY	Cinémobiles	Membre sortant
Anne LIDOVE	Ciné Ligue NPDC	Membre sortant
Bertrand SCHMIT	Cinessonne	Membre sortant
François BONIFACJ	Ecran Mobile 74	Nouvelle candidature
Patrick FIZET	Ciné rural 60	Nouvelle candidature
Rafael Maestro	Ciné Passion Périgord	Membre sortant

41 votants (Certains circuits ayant 2 tournées adhérentes à l'Anci, ces circuits bénéficient de 2 voix)

Election à l'unanimité des membres candidats au conseil d'administration

Rapport technique des membres de la Commission Technique (Julien Poujade, Vincent Kopf et Rafael Maestro), sur les différents travaux et missions menés

Voir le Rapport d'Assemblée Générale

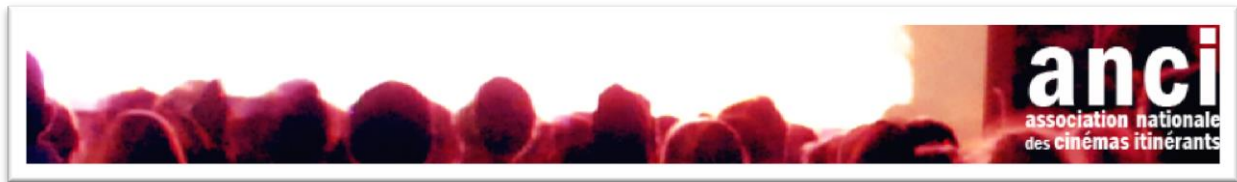
Précisions des membres de la Commission Technique :

- Problème : le groupe technique de l'Anci ne représente que 3 exploitants de cinémas itinérants, et ne fait pas le poids pour s'adresser aux fabricants, et exercer de véritables pressions pour améliorer le matériel. Le rapport avec le fabricant NEC est plus aisé pour échanger et collaborer. Néanmoins, il est à déplorer que ces fabricants ne comprennent pas ce métier qu'est l'itinérance, et ne comprennent donc pas les adaptations nécessaires qui en découlent.
- En outre : combien de temps ce matériel va-t-il tenir ? Il n'y a aucun recul sur ce point. Il faudrait des flycases militaires ou d'aviation, coûtant aussi cher que notre matériel de projection. Il convient de rappeler que le NEC était prévu pour les salles fixes des pays émergents, et non pour les circuits de cinéma itinérants.
- Le fonctionnement est valable pour les salles des fêtes de plein pied. Les chariots élévateurs sont plus que nécessaires pour protéger au maximum notre matériel.
- On n'a pas de recul sur le fonctionnement. On a perdu beaucoup de temps, car le matériel a été mis sur le marché très tard par rapport à la fin des copies 35mm.
- Il faut revoir et négocier tous les contrats de maintenance, certains intégrateurs exagérant sur les devis. Il ne faut pas hésiter à venir se renseigner auprès des membres de la Commission technique. Les intégrateurs sont incapables de faire des révisions sur la convergence et sur les espaces colorimétriques.
- Lors du test du Barco : l'installateur a donné les codes pour ouvrir les machines.
- Il faut une formation projectionniste/installateur pour vraiment assurer sur ces machines. Il faut s'émanciper des installateurs.
- On va vivre le problème de l'accès aux films, sans parler du fait que l'arrivée et le retour des DCP sont très désorganisés, par rapport aux transports des copies 35mm. Dans un futur plus ou moins proche, il va y avoir la dématérialisation, ce qui va être aussi compliqué à gérer pour les circuits.
- Il est indéniable que les appareils Barco et Christie sont plus adaptés pour des plein-air. Néanmoins, il y a une potentialité vis-à-vis des festivals : on peut se porter prestataire technique.
- Problème des sources de données : passer d'un DVD à une bande d'annonce puis au film, et ce n'est pas aisé !

Interventions

- Question de Cyrille Léger : Recensement des données sur ARCEne, mais les distributeurs ne s'en servent pas, pourquoi ?





Réponse Lionel Bertinet : décision de création de la plateforme ARCENE en 2007 pour répondre à l'attente de la profession. Aujourd'hui, sur 5000 salles, 4000 sont enregistrés dans cette base de données. 1000 manquent. Les distributeurs n'y vont pas car il y a une chance sur 4 que les exploitants n'y soient pas référencés. Les installateurs ne veulent pas faire l'effort de déclarer les numéros des matériels dans ARCENE, sous prétexte qu'il n'y a rien d'automatisé.

- Précision de Vincent Kopf : chaque projecteur doit être identifié comme une salle, avec le même numéro d'exploitant. On peut avoir autant de KDM que de projecteurs, et on entre toutes les données dans tous les projecteurs.
- Peut-on passer plusieurs films au même endroit et au même moment ? Dès la 5^{ème} semaine, il n'y a plus de contributions numériques, donc c'est possible, selon Lionel Bertinet. Mais ce n'est pas possible avant la 5^{ème} semaine, et c'est également possible à partir de la 7^{ème} semaine pour les copies ADRC. Toutes ces contributions vont être gérées par la *PROCIREP* et reversées par cet organisme. La contribution numérique équivaut à 470€ dont 10% de frais de gestion : 1/6 par semaine d'exploitation pour les copies ADRC et à chaque extension de plan de circulation pour les autres copies.
- Lionel Bertinet précise que c'est le distributeur qui est redevable de la contribution numérique, et non la salle. Les ententes de programmation sont destinataires et reversent selon les accords entre exploitants. Chaque année on devra déclarer les contributions effectivement reçues.
- La signature de la délégation de créance vaut facture acquittée, vis à vis des autres financeurs que le CNC.
- Avance remboursable est calculée sur 30% des dépenses éligibles plafonnées. Cette avance s'étale sur 9 ans. Une déclaration de perception de VPF sera demandée tous les ans par le CNC. Se pose toutefois le problème de l'amortissement du matériel et de l'écriture de cette dette en comptabilité.

Reprise de parole d'Eric Raguet, sur les suites et attentes par rapport à l'Anci

- Des avant-programmes à mutualiser. Pour aider à appréhender des outils : création de cartons.
- Trouver des partenariats avec les écoles audiovisuelles pour diffuser leurs productions, en avant-séance. Marc Nicolas, Directeur de la Fémis est intéressé, il faudrait proposer aux élèves d'accompagner les films, ce qui peut à la fois compléter leur formation, et animer les salles itinérantes. Le programme pourra être sélectionné par l'ANCI. Il existe déjà un livret sur les productions des élèves avec leur fiche technique.
- Il conviendrait aussi de réaliser un guide périodique recensant les événements des circuits, afin de l'éditer sur papier et virtuellement.
- Conception d'un événement fédérateur annuel (type Télérama, Quinzaine de ..., la semaine la plus courte, etc.)
- Un partenariat avec les lycées agricoles peut être envisagé
- Développer des relations avec les Cinémathèques.
- Mettre en place un forum de discussions sur le net pour faciliter les échanges et partages d'expériences
- Voir la diffusion de films de distributeurs indépendants.

Interventions





- Un adhérent évoque la possibilité de devenir un syndicat des circuits itinérants, afin de pouvoir représenter une branche de l'exploitation à part entière.
Pour le Président, il n'est pas question que l'Anci se constitue en syndicat. Pour lui, il s'agit d'affirmer et de promouvoir la spécificité des Circuits itinérants auprès des associations nationales, FNCF, commission d'extension de tournée, classement Art et Essai, de façon à pouvoir être entendu et donner son avis, mais l'Anci ne prendra pas la forme d'un syndicat en tant que tel.
- Question de la salle pour la subvention Art et essai de l'année en cours. Le président précise qu'une rencontre va s'organiser avec Bertrand Eveno (président de la commission) pour voir les conditions du traitement de la prime pour 2013.

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

